

Compte rendu - Assemblée Générale du 22 septembre 2010
19h00 - Salle polyvalente de Créancey

La Communauté de Communes de l'Auxois Sud a tenu son assemblée générale à la salle polyvalente de Créancey le 22 septembre 2010. Les points suivants ont été abordés :

Ligne de trésorerie :

Dans le cadre des travaux de construction de la maison de l'enfance, et dans l'attente du versement des subventions et du FC TVA, il convient de souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 2 millions d'euros afin de pouvoir faire face au paiement des situations de travaux.

4 banques ont été consultées et nous ont remis leurs propositions :

- le Crédit Mutuel, avec un taux de 0.9699 %
- la Caisse d'Epargne, avec un taux de 1.0650 %
- le Crédit Agricole, avec un taux de 1.3590 %
- la Banque Populaire, avec un taux de 1.4790 %

La commission des finances a décidé de retenir l'offre du crédit mutuel, qui est la plus avantageuse. Délibération prise à l'unanimité.

Maison de l'Enfance

Le Conseil de Communauté sollicite une subvention pour la construction de la Maison de l'Enfance au titre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) pour une somme de 200 000 € sur la dépense éligible de 1 669 008,08€, cette somme définit une assiette sur laquelle il convient de vérifier que la collectivité ne dépasse pas le taux de 80% de subvention.

financeur	montant subvention	taux	Assiette éligible
DDR	755 000,00 € <i>(plafond)</i>	45%	1 669 008,08 €
Conseil Régional	140 000,00 € <i>(plafond)</i>	8,39%	1 669 008,08 €
Conseil Général de la Côte d'Or	98 756,41 €	5,92%	1 669 008,08 €
	780,31 €	0,05%	1 669 008,08 €
Caisse d'Allocations Familiales	6 912,21 €	0,41%	1 669 008,08 €
	1 061,57 €	0,06%	1 669 008,08 €
	38 181,95 €	2,29%	1 669 008,08 €
FEADER	200 000,00 €	11,98%	1 669 008,08 €
Total des aides sur l'assiette éligible du FEADER :			
	1 240 692,45 €	soit	74,34% du projet

Le Président, sur interpellation de M. LEVY, rappelle que la subvention du Conseil Général n'est pas encore votée mais inscrite dans le contrat Ambitions déposé ; néanmoins le dossier de demande de subvention ayant été déposé avant le 1^{er} janvier 2009 les travaux peuvent être engagés.

Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Le Président donne la parole à Céline BLANC, animatrice du Relais Assistantes Maternelles, afin de présenter le dispositif REAAP. La Caisse d'Allocations Familiales a depuis peu la gestion de ce réseau. Afin de mettre en place celui-ci sur l'ensemble du territoire un appel à projet a été lancé. Le projet présenté comporte trois actions en faveur des parents pour un montant global de 1718.60€ dont 318,60€ à la charge de la collectivité. Céline Blanc rappelle à la commission l'objectif principal du réseau, créer un lien entre les parents et le réseau de la petite enfance pas ou peu identifié, principalement lors du premier enfant.

Il a été décidé à 2 voix contre et 45 voix pour de répondre à l'appel à projet.

Validation des travaux de mise en conformité de la piste d'essai :

Suite au rapport de la FFSA et de la FFM, il convient de réaliser des travaux supplémentaires afin de mettre en sécurité la piste d'essai (poste de surveillance, extincteurs, feux de sécurité, véhicule, glissière de protection pour la voie de garage du véhicule).

Des devis ont été demandés pour chaque opération.

La commission des finances a décidé de retenir les offres suivantes :

- **poste de sécurité** : Entreprise BHF, pour un montant de 7 170 € HT
- **glissière de sécurité** : entreprise SPIE, pour un montant de 2 887.70 € HT
- **extincteurs** : entreprise GPPI, pour 1 664.90 € HT
- **feux de sécurité** : société TTS, pour 6 107.20 € HT

Délibération prise à l'unanimité.

Décision modificative n° 1 au budget primitif 2010

<u>DEPENSES HT</u>		<u>RECETTES</u>	
<u>Pôle agricole</u>			
C/673 Titres annulés	226.00 €	C/752 Location hall	226.00 €
<u>Portage de repas</u>			
C/60623 Alimentation	4 500.00 €	C/7078 Vente repas	5 500.00 €
C/64131 Rémunération	1 000.00 €		
	5 500.00 €		5 500.00 €
<u>SCE</u>			
C/673 Titres annulés	1 450.00 €		
C/61558 Entretien autres biens	-1 450.00 €		
	0.00 €		
<u>Pistes</u>			
C/2138 autres constructions	10 100.00 €	C/1641 Prêt	20 900.00 €
C/2182 matériel roulant	3 000.00 €		
C/2188 feux tricolores+extincteurs	7 800.00 €		
	20 900.00 €		20 900.00 €

Délibération prise à l'unanimité.

Renouvellement du contrat de Mme ROYER

Le contrat de travail de Mme ROYER arrive à échéance le 15 octobre prochain, il est proposé de le renouveler pour une période de 2 ans, aux conditions actuelles : 18 heures hebdomadaires, indice majoré 335. Délibération prise à l'unanimité. Le Président rappelle qu'à ce jour, plus de 4600 repas ont été livrés. A titre de comparaison, 5400 repas ont été livrés en 2009, ce qui laisse espérer atteindre plus de 6500 repas en 2010.

Plage de Panthier

Le projet d'aménagement de Panthier se décompose en deux tranches : la plage et le parking. A ce jour, les travaux d'aménagement de la plage ont débuté. Concernant le financement du parking, il est envisagé de faire une demande d'aide financière auprès du Conseil Général dans le cadre des amendes de police soit dans le fonds cantonal des travaux de voirie 2011.

Le programme LEADER, dans le cas où l'aide du Conseil Général serait refusée demande à la collectivité de s'engager à réaliser les travaux et compenser la somme non subventionnée.

Le Conseil de Communauté s'engage à l'unanimité des membres présents à s'engager à réaliser les travaux du parking dans le cas où le Conseil Général de financerait pas ce projet.

Projets touristiques

La commission tourisme a présenté trois projets de réflexion.

- Base nautique de Panthier
- Sentier découverte sur le thème de l'éolien
- Parcours Rando-croquis®

Le conseil de communauté s'est prononcé à l'unanimité favorablement à ce que la commission tourisme poursuive son travail sur ces trois projets. Les possibilités de réalisation seront étudiées par la suite par la commission des finances.

Exonération TEOM et vote redevance spéciale pour les professionnels

Le Président rappelle que depuis déjà plusieurs années des forfaits de redevances spéciales sont mis en place pour les professionnels. De ce fait, ces professionnels sont exonérés de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Il propose donc d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2011 les professionnels suivants :

ATAC	SHOPI
AVIA	Leader Price
Château de Chailly	Camping Panthier
COURTE PAILLE	Hôtel les Balladins
Hôpital de Pouilly	Etap Hotel
Château de Sainte Sabine	Cours Saint Dominique
Hôtel du commerce	Garage Jeannin
IME de Villeneuve	Garage MF Peugeot
Pâtisserie LETERTRE	Maison de Pays et centre social

et de leur appliquer les forfaits de redevance spéciales 2011 suivants :

	Montant 2011		
ATAC	3 000 €	Pâtisserie LETERTRE	580 €
AVIA	5 000 €	SHOPI	1 000 €
Château de Chailly	4 000 €	Leader Price	2 700 €
Courte Paille	4 600 €	Camping Panthier	4 800 €
Hôpital les Arcades	4 000 €	Hôtel les Balladins	1 000 €
Château de Ste Sabine	600 €	Etap Hôtel	1 500 €
Hôtel du Commerce	2 000 €	Cours st Dominique	535 €
IME Villeneuve	1 800 €	Garage Jeannin	750 €
		Garage MF Peugeot	750 €
TOTAL			38 615 €

Le Président propose également que les 25 communes du canton de Pouilly-en-Auxois, ainsi que les administrations suivantes : La Poste, les gendarmeries, la trésorerie, la Communauté de Communes de l'Auxois Sud : le Seuil (Maison de Pays) et rue du Gué (Centre Social), le Conseil Général (collège), les pistes automobiles (Meilly-sur-Rouvres et Maconge) et aérodrome (Meilly-sur-Rouvres) soient aussi exonérées de la TEOM et de reconduire pour 2011 la redevance spéciale pour un montant forfaitaire de 75 euros.

Après en avoir délibéré à 1 voix CONTRE et 46 voix POUR, le Conseil de Communauté décide :

- D'exonérer les professionnels et les administrations concernées par la redevance spéciale
- D'accepter les forfaits ci-dessus proposés par Monsieur le Président

Edition d'un livre sur les communes du canton, intitulé « entre ciel et terre »

Dans le cadre d'un partenariat avec l'aéro-club et Melle MATHÉ, photographe, il est envisagé d'éditer un livre sur les 25 communes du canton, avec des vues aériennes.

Ce livre se composerait de 80 pages, environ 2 pages par commune et Communauté de Communes, en fonction des atouts économiques et touristiques de chacune d'entre elles.

Il est également présenté le plan de financement de celui-ci :

Budget pour 1100 livres

Dépenses TTC		Recettes TTC	
création graphique	1 055,00 €	ventes de 1000 livres	10 000,00 €
mise en page	840,00 €	cadeau 100 livres	- €
impression	4 950,00 €		
droit d'auteur	2 000,00 €		
	8 845,00 €		10 000,00 €

Coût de création d'un livre

8,05 €

Prix de vente d'un livre

10,00 €

Ce projet a déjà été présenté au bureau puis à la commission des finances. Il est également accepté à l'unanimité des membres présents du Conseil de Communauté.

Questions diverses

Vente du photocopieur

Suite au changement de photocopieur en début d'année, le nouveau fournisseur a soldé le contrat de location de l'ancienne machine. Aujourd'hui celle-ci ne sert plus. Sa valeur est estimée à environ 2 000 €. Il est proposé de la vendre pour un montant de 2000 € TTC.

Délibération prise à l'unanimité.

Tarifs de location de la salle de réunion de la maison de pays

Suite à la réorganisation des bureaux de la Communauté de Communes, nous avons rénové notre salle de réunions. A cet effet, il convient de réviser les tarifs de location (inchangé depuis plus de 10 ans). La commission des finances a validé les tarifs suivants : 38 € TTC la demi-journée et 60 € TTC la journée. Délibération prise à l'unanimité.

Sanitaires de Panthier

Suite au décès de M. THIBAUT, l'entretien des sanitaires du lac de Panthier est désormais assuré par le garde du barrage. Celui-ci serait d'accord pour en assurer l'entretien les années à venir, comme il est sur place. Il est proposé que l'indemnité annuelle qui était versée à M. THIBAUT soit versée, dès 2011, à M. GUILLAUMOT, garde du barrage, à savoir une indemnité brute pour vacation de 1 150 €. Délibération prise à l'unanimité.

Hôtel d'entreprises

L'entreprise PANNEL STAND, locataire de l'hôtel d'entreprises, a cessé de louer un bureau au 31 juillet dernier. Il est décidé de lui rembourser sa caution de 609.80 €. Délibération prise à l'unanimité.

Fiscalité

Monsieur Jocelyn CHAPOTOT, receveur, présente au conseil les mécanismes de la taxe d'habitation et des abattements.